

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève
<b>Herausgeber:</b>	Société d'histoire et d'archéologie de Genève
<b>Band:</b>	6 (1933-1938)
<b>Heft:</b>	1
<b>Artikel:</b>	Notes pour l'histoire de la Réforme à Genève avant Farel
<b>Autor:</b>	Delarue, Henri
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1002584">https://doi.org/10.5169/seals-1002584</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## NOTES POUR L'HISTOIRE DE LA RÉFORME A GENÈVE AVANT FAREL<sup>1</sup>

par

Henri DELARUE.

---

C'est à la date de 1521 que Bonivard, dans ses *Chroniques*, prononce pour la première fois le nom de Luther à propos des affaires de Genève: « De cette année, le premier de mai, se trouve qu'il sourdit un peu de tumulte entre la ville et les ecclésiastiques, car la ville avait imposé une gabelle sur le vin, pour payer ce que l'on devait à cause de la guerre, et eux n'en voulaient rien payer, disant qu'ils devaient être exempts de toute exaction, et avaient fait venir un rescrit de Rome, commis à Lausanne, pour y citer les syndics au nom de la communauté, dont tout le monde fut fort mutiné, car Luther avait déjà d.....<sup>2</sup> de ce temps à plusieurs à Genève et ailleurs, en sorte qu'ils ne craignaient plus si fort les sonnettes du pape, qu'ils se laissassent prendre à ses filets... Les prêtres... firent beaucoup de processions pour la paix, même à Notre Dame de Grace une fois, portant l'image de S. Pierre... La plupart de Genève voulait que puisqu'ils étaient sortis de la ville, l'on leur fermât les portes, sans jamais les y laisser entrer. Mais les sages détournèrent cela...<sup>3</sup> »

Qu'à l'occasion d'une procession hors des murs quelques fortes têtes, qui certainement n'étaient pas « la plupart de

<sup>1</sup> Communication faite à la Société d'histoire de Genève, séance du 7 avril 1932.

<sup>2</sup> Un ou deux mots manquent dans le manuscrit.

<sup>3</sup> *Chroniques*, éd. G. Revilliod, t. II, p. 206-207.

Genève », aient proposé qu'en fermant les portes on mît entre eux et le clergé les murailles de la ville, cela n'est pas impossible. Mais ce qui est certain, c'est que le conflit dont il s'agit n'avait rien à voir avec la foi.

En 1519, afin de rompre l'alliance que les Genevois venaient de conclure avec Fribourg, le duc de Savoie était entré dans la ville et les Fribourgeois avaient répondu en occupant le Pays de Vaud. Après une intervention des Cantons, Genève avait renoncé à l'alliance et les Fribourgeois réclamaient une indemnité de guerre.

C'est pour leur permettre de supporter cette lourde charge que l'évêque, par lettres patentes du 30 avril 1519, avait autorisé les Syndics et Conseils à mettre pendant six ans un impôt sur l'entrée et la vente du vin, de la malvoisie, de la viande, du sel et autres marchandises. Les gabelles du vin et de la viande furent instituées en février 1520.

Le clergé refusa, au nom de ses priviléges, de porter sa part des engagements que la ville prétendait avoir pris dans l'intérêt de tous, ecclésiastiques comme laïcs. Les Conseils maintinrent d'abord leur point de vue avec énergie. Mais le Chapitre et le clergé ayant obtenu du Saint-Siège un rescrit contre les syndics et la communauté, l'affaire fut commise à l'official de Lausanne et il fallut, pour éviter un procès, arranger la chose à l'amiable. Les nouveaux droits d'entrée sur le vin furent supprimés. La gabelle sur la viande fut conservée, ainsi que celle sur la vente du vin, mais les chanoines en étaient exemptés. Les hommes qui, dans ces circonstances, se sont efforcés de défendre les intérêts de la ville, appartenaient au parti ducal, aussi éloigné que possible de toute idée de révolte et de réforme. De fait, et pour parler comme Bonivard, sitôt entendues « les sonnettes du pape », ils se sont empressés de céder. Il n'en reste pas moins vrai que pendant plusieurs mois l'Eglise, en tant que classe privilégiée, et la communauté, se sont alors heurtées dans leurs intérêts matériels. Avant donc que la question religieuse fût débattue à Genève, on peut dire que le problème de la Réforme s'est trouvé ainsi posé sous son aspect social. Il ne faudra que quinze ans pour qu'une solution radicale lui soit donnée par la sécularisation des biens du clergé.

On retrouve le nom de Luther, ses idées et son action sont discutées dans un imprimé curieux et peu connu que Théophile Dufour a transcrit d'après l'unique exemplaire conservé dans la bibliothèque du « British Museum ». Cette plaquette intitulée: *Dyalogue et ung merveilleux parlement faict pas loing de Trient sur le cheming de Romme d'ung Abbé, curtisan et du Dyable allencontre le bon pape Adrian. L'an MDXXII*, a été imprimée à Genève, où elle a sans doute aussi été traduite d'après l'original allemand. Elle appartient à cette catégorie d'opuscules divers, pamphlets, facéties, graves nouvelles, que les Allemands englobent sous la désignation de « *Zeitung* », qui sont les lointains ancêtres de nos journaux et dont quelques rares exemplaires parvenus jusqu'à nous restent comme les témoins des curiosités et des préoccupations du public pour lequel ils étaient publiés.

Voici d'importants fragments de cet écrit<sup>1</sup>:

« L'an après la nativité de notre seigneur Jésus-Christ, 1522, le 20<sup>e</sup> jour de novembre, se sont rencontrés sur le chemin de Rome, auprès de la ville de Trient, un abbé de l'évêché de Trèves et un courtisan, auquel dit l'abbé: « Mon ami, venez-vous de Rome, quelles nouvelles dites-vous, où est le pape Adrian, est-il arrivé comme j'ai ouï dire en Allemagne. » Répondit le courtisan: « Oui, je voudrais que la mer l'eusse consumé en chemin. » L'abbé: « Que dites-vous ? J'ai ouï dire à beaucoup de gens de bien qu'il est un homme docte et de bonne vie. » Le courtisan: « Le diable le confonde ! il est trop bon pour moi et mes complices. J'aimerais mieux un pape ruffian que un théologien, il me porte de dommage pour plus que trois cents ducats d'une réservation que j'avais. Il a ôté toutes réservations, de quoi j'avais une, et me feusson cheus maintenant deux chanoineries et une cure, je crois qu'il soit fol. Toutes choses que j'avais conquis du bon pape Léon (lequel était père de tous courtisans) il me vaut plus rien, j'ai perdu mon argent et mon temps, et maintenant, me faut vivre d'une pauvre chapellenie, où à grand peine je pourra nourrir un chat... Et tout ceci j'ai perdu par ce pape... » L'abbé: « dites moi comme se tient-il avec Luther. » Le courtisan: « Très mal, car Luther eusse beaucoup écrit (toutefois la moitié du peuple

<sup>1</sup> Pour faciliter la lecture, on a modernisé l'orthographe irrégulière de l'imprimé.

l'entend pas) devant qu'il me eut fait perdre ma réservation, et je ne vois personne qui de sa doctrine se amende... » L'abbé: « Ah ! mon ami vous me contez merveilles, car aussi je suis maintenant sur le chemin et j'ai intention de dispenser pour laisser l'ordre, afin que je pourrai tenir cure et autres bénéfices, car notres besognes ne se portent pas bien: la noblesse nous hait et le commun peuple nous veut grand mal. Et est à douter que les monastères seront tous détruits comme autrefois fut fait au royaume de Bohème...»

« Et ainsi qu'ils parlaient ensemble est venu courant travers champs, un diable lequel était vêtu d'un manteau et chaperon; il les a salué et dit: « Quelles paroles avez-vous ensemble et qu'êtes si tristes. » Répondit l'abbé: « Cestui compagnon se plaint du pape et je me complaint du maudit Luther, comment, par sa fausse doctrine, a fait que notre puissance et domination est venu à rien. Mais je vois bien que tu viens de longtains pays et régions, je voudrais volentiers savoir dont tu viens et que nouvelles tu nous apportes ? » Répondit le diable: « Sachez que j'étais aujourd'hui bien matin avec mon ami Luther et l'ai incité comment il doit aussi écrire contre le pape Adrian, ainsi comme alencontre le Roy d'Angleterre, afin qu'il se fasse totalement connaître pour envieux, de laquelle il est plein. Combien que sa doctrine est bonne et chrétienne, mais sa correction est envieuse et point chrétienne, car elle est contre l'amour du prochain et contre la doctrine et commandement de Jésuchrist, quand il disait: Apprenez de moi, car je suis charitable et d'un cœur humble. Et comment pourrait-il présenter l'autre joue pour laisser férir, quand il ne peut supporter le moindre mot... L'on regarde la doctrine de Jésuchrist, des apôtres et des évangélistes, si l'on y trouve le moindre mot d'envie. Et je n'ai en nulle manière su faire que cestui Luther fusse méprisé des gens, sinon par ses corrections et écritures envieuses. Car il est d'une bonne vie et chrétienne et endoctrine vérité. Mais par la suspicieuse intelligence que a le commun peuple en sa doctrine, il est mon léal serviteur et me augmente mon règne. » L'abbé: « Or dis-moi, qui es-tu ?... » Adonc il répondit: « Je suis le diable. » L'abbé: « Ay! es-tu le diable ? Et pourquoi ne lui as-tu pas, longtemps a, rompu le col ? Afin que te eussions servi en repos et bonne paix ? » Le diable: « Il me porte ainsi plus grand proufit. » L'abbé: « Et comment ? » Le diable: « Premièrement il fait que les ecclésiastiques et les séculiers grandement se hayent, de quoi viendra encore grande effusion de sang. Secondelement il fait que les gens méprisent les commandements des humains et n'accomplissent pas ceux de Dieu. Lequel se a encore amendé de la doctrine de Luther, soit séculier, ou ecclésiastique ? Où accomplissent-

ils l'amour du prochain, de laquelle Dieu leur demandera au dernier jugement que sont les six œuvres de miséricorde. Ils ne veulent plus rien donner aux prêtres et ne donnent rien aux pauvres. Paravant ils n'ont jamais bien jeûné, mais maintenant, ils ne jeûnent de tout rien. Ils ont paravant bien peu prié, et maintenant ils prient rien, et disent Luther a dit: c'est assez de trois ou quatre patenôtres. Mais Jésuchrist a dit: Seulement par jeûnes et prières seront les mauvais esprits déchassés. Pourquoi tu peux maintenant bien entendre que je suis en bon repos et ne suis point déchassé de nullui. » L'abbé: « Or ça, que tiens-tu des prières de ceux qui continuellement prient ? » Le diable: « Les prières qui se font par charité les uns pour les autres, sont profitables devant Dieu, mais les prières qui se font par avarice et non par charité ne portent point de fruit. Jésuchrist a dit: Vous devez secourir à votre prochain et rien pour cela demander. Pareillement toutes prières doivent être faits ainsi, par amour et non pas pour l'argent. » L'abbé: « Et comment doit-on jeûner ? » Le diable: « Si tu eusses lisu Esaie au 58<sup>e</sup> chapitre et Johelem au premier chapitre, tu le saurais bien. Vale. Tu me veux trop longuement entretenir, il me faut aller hâtivement à Rome pour faire donner au bon pape Adrian une soupe venetiane, car si l'entreprise de cestui pape allasse avant, elle sera une grande diminution à mon règne. Je veux aussi vous mes serviteurs avoir pour recommandé et besognera soigneusement afin que demourez en votre puissance, envie et avarice. Aussi je vous envoyera mon esprit, lequel vous efforcera à résister à l'Evangile, afin que avec moi puissiez posséder le royaume d'enfer. »

Cet écrit n'est pas proprement luthérien, puisque Luther y est pris à partie assez vivement. Mais les critiques ne visent que son caractère, sa politique et surtout ses violences. L'auteur reconnaît sa vie et sa doctrine bonnes et chrétiennes. Il proclame la nécessité d'une réforme profonde sur la base de l'Evangile, et ce n'est pas seulement à la cupidité et aux mauvaises mœurs des prêtres qu'il prétend mettre un frein, ce sont également les pratiques de l'Eglise qui se trouvent condamnées dans le passage où sont déclarées inefficaces les prières faites contre rétribution.

En ce qui concerne le jeûne, voici les versets d'Esaïe (chap. 58, v. 3) auxquels nous renvoie le diable théologien : « Voici le jour de votre jeûne: vous vous livrez à vos penchants et vous traitez durement tous vos mercenaires. Voici, vous

jeûnez pour disputer et vous quereller, pour frapper méchamment du poing, vous ne jeûnez pas comme le veut ce jour... Voici le jeûne auquel je prends plaisir: Détache les chaînes de la méchanceté, dénoue les liens de la servitude, renvoie libre les opprimés, et que l'on rompe toute espèce de joug; partage ton pain avec celui qui a faim, et fais entrer dans ta maison les malheureux sans asile; si tu vois un homme nu couvre-le et ne te détourne pas de ton semblable... Alors tu appelleras et l'Eternel répondra... »

Voilà les idées religieuses que livraient aux Genevois les presses de Wigand Koeln.

La réforme préconisée par le *Dialogue et merveilleux parlement* doit être réalisée dans le sein de l'Eglise, par le chef de l'Eglise, c'est la réforme catholique, et l'auteur met tout son espoir et sa confiance dans le bon pape Adrien VI. Malheureusement ce pontife, mal accueilli par son clergé et usé à la tâche, mourait déjà le 14 septembre 1523.

Nous ignorerons toujours combien de Genevois ont pu partager ces idées. Elles ne sont en tout cas pas en contradiction avec l'opinion exprimée par Lévrier dans le procès de 1524, lorsqu'il reconnaît « qu'il a ces ouvrages de Martin Luther et ne croit pas qu'ils soient réprouvés parce que l'auteur est un docteur d'une très grande autorité et qu'il parle très bien contre les pontifes qui ont été élus depuis un certain nombre d'années, contre leur cour et contre les procédés qu'ils observent maintenant, ainsi que contre les prêtres et ecclésiastiques modernes<sup>1</sup>. »

\* \* \*

L'année 1526 a vu le début de la révolution politique d'où Genève est sortie république souveraine. Les Conseils et syndics réactionnaires et savoyards dits « mameous » sont remplacés par les protagonistes de l'alliance avec Fribourg et Berne, les amis et les héritiers spirituels de Lévrier. L'esprit de réforme a dès lors quelque chance de pénétrer jusque dans les Conseils

<sup>1</sup> V. VAN BERCHEN. *Amé Lévrier*, p. 18-19. (Extr. des *Etrennes genevoises* 1925.)

et l'hostilité ne peut que croître à l'égard du Chapitre et des prêtres, en majeure partie inféodés au duc de Savoie. Mais pendant plusieurs années encore, aucune décision ne sera prise, qui puisse faire prévoir une conversion de la ville aux idées de Luther. Quant aux individus, comment savoir ce qu'ils pensaient ?

Pour s'en faire quelque idée, deux passages du *Journal du syndic Jean Balard*<sup>1</sup>, conservé pour les années 1525 à 1531, méritent d'autant plus d'être retenus que l'auteur, bon catholique et qui l'est resté jusqu'après la Réforme, n'est point suspect d'exprimer des idées subversives. Il est au contraire, pendant les années 1526 à 1532, parmi les patriotes modérés, un homme tout à fait représentatif. Notant au jour le jour, d'un style terne et souvent confus, les faits de la politique locale, il y ajoute rarement une remarque personnelle. Deux fois cependant, à propos d'affaires qui intéressent toute la chrétienté, il s'est permis une courte digression. En 1527, il consacre au sac de Rome par les impériaux une page où nous lisons que: « les lansquenets étaient Luthériens ennemis de l'Eglise romaine de pape Clement 7<sup>e</sup> de ce nom... », et, à propos des atrocités commises, dit que: « ... tout est jugement et permission divine, à cause des grands péchés contre nature, énormes, régnant à Rome. Le comble des péchés régnait, tant orgueil, avarice, que luxure et plusieurs autres.<sup>2</sup> » Une plume cléricale n'aurait pas manqué de taxer les luthériens de méchants hérétiques, ennemis de Sainte Eglise. Balard les donne, dans la main de Dieu, comme l'instrument d'une juste punition et comme les ennemis de l'Eglise romaine du pape Clément VII. Si le choix de ces termes ne vaut pas une confession de foi, ils marquent nettement une attitude caractéristique.

Deux ans plus tard, en 1529, l'Empereur est représenté par la même plume « en propos de réformer l'Eglise du pape Antéchrist et abolir la loi de l'Evangile qu'ils appellent luthérienne ». Et l'auteur poursuit: « Mais Dieu maintiendra son Eglise en dépit de ses adversaires et ennemis. Les premiers

<sup>1</sup> Publié par J.-J. Chaponnière, Genève, 1854. (*M. D. G.*, t. X.)

<sup>2</sup> P. 111.

luthériens, lesquels avaient été les premiers qui ont aboli le saint Sacrement du précieux corps de Dieu, remirent et retournèrent ledit saint Sacrement et mirent bon ordre aux gens d'Eglise, lesquels par leur mauvaise vie et mauvais excès furent cause de l'abolissement dudit saint Sacrement.<sup>1</sup> » Ce dernier alinéa reste tout à fait favorable aux luthériens qui, s'ils ont eu le tort d'abolir la messe, sont revenus à une attitude plus modérée; quant aux vrais responsables de tout le mal, ils sont désignés nettement dans la personne des gens d'Eglise. Le début du passage qu'on vient de lire est, il faut en convenir, singulièrement embrouillé et particulièrement mal écrit. Cependant, l'idée qu'exprime Balard est évidente, c'est que l'empereur avait le double « propos de réformer l'Eglise du pape Antéchrist » et d'« abolir la loi de l'Evangile... » Sur le premier point l'auteur ne fait naturellement pas d'objection et c'est au sujet du second qu'il ajoute: « Mais Dieu maintiendra son Eglise en dépit de ses adversaires et ennemis. » En effet, l'Eglise que Dieu maintiendra ce n'est pas l'Eglise du pape Antéchrist, ce ne peut pas être non plus une Eglise luthérienne, qui proprement n'existe pas. L'Eglise que Dieu maintiendra c'est l'Eglise chrétienne, dont font partie tous ceux qui suivent la loi de l'Evangile. Quant à ceux qui appellent luthérienne la loi de l'Evangile ce sont des « adversaires et ennemis » de l'Eglise de Dieu, auxquels, dans le *Dialogue et merveilleux parlement*, le diable disait: « je vous enverrai mon esprit lequel vous efforcera à résister à l'Evangile affin que avec moi puissiez posséder le royaume d'enfer. » Si on se permet ce rapprochement, c'est qu'il ne semble pas qu'il y ait grand écart entre les idées de l'auteur du *Dialogue* et celles exprimées maladroitement par Jean Balard. Celui-ci n'est certainement pas luthérien, mais il est loin de prendre position contre Luther, il manifeste au contraire d'évidentes sympathies pour sa réforme. L'auteur du *Dialogue* critiquait la personne et la politique de Luther, mais reconnaissait sa vie et sa doctrine bonnes et chrétiennes. De part et d'autre nous trouvons la volonté de suivre l'Evangile et surtout le besoin d'une réforme ecclésiastique,

<sup>1</sup> P. 268-269.

sans rupture avec l'Eglise. Balard est partisan de la réforme catholique. Or Balard est à cette date un homme très représentatif. Il sera l'année suivante (1530) premier syndic. On peut penser que ses sentiments sont partagés par bon nombre de ses concitoyens. En effet, le Conseil, à plusieurs reprises, s'occupe de questions intéressant l'Eglise, à propos de ceux qui rompent le jeûne, à propos des dîmes. Les conclusions prises, parfois après quelque hésitation, sont pour le maintien des usages et des priviléges ecclésiastiques, mais avec injonction aux prêtres d'avoir à se réformer. Ainsi, au début d'août 1530, Balard note dans son journal que « Ceux de Berne et de Fribourg avertirent bien les ambassadeurs de Genève qu'ils vêquissent en paix sans point commencer de nouvelletés, de sorte qu'ils eussent toujours le bon droit devers eux, car aucun particulier de Genève ne voulaient plus donner les dîmes à l'Eglise ainsi qu'ils avaient accoutumé, de 11 gerbes une, mais voulaient donner de 30 une, alléguant plusieurs causes et raisons qui seraient prolixes... »

« Les Syndics et Conseil firent réponse... que pour le bien de paix et honneur de vertu, sont contents de donner les dîmes accoutumés pour cet an, priant lesdits de Fribourg vouloir admonester les seigneurs de Chapitre et gens d'Eglise de mieux vivre en bons ecclésiastiques qu'ils n'ont fait par le passé, ou autrement donneront les dîmes aux pauvres de l'hôpital.<sup>1</sup> »

\* \* \*

C'est dans le même esprit, cela ne saurait faire de doute, qu'après l'esclandre des placards fut pris l'arrêté du 30 juin 1532. Le pape Clément VII ayant promulgué un jubilé universel accompagné d'une émission d'indulgences, le vicaire de l'évêque fit afficher ce « grand pardon » devant toutes les églises, et cette proclamation provoqua une réplique: « Cette même année, au mois de juin, dit Jeanne de Jussy<sup>2</sup>, un dimanche matin, certain nombre de mauvais garçons plantèrent grands placards en impression par toutes les portes des églises de

<sup>1</sup> P. 279 et 280.

<sup>2</sup> *Le levain du calvinisme*, éd. Grivel, Genève, 1865.

Genève, esquels étaient contenus tous les principaux points de la secte perverse luthérienne, mais des bons chrétiens furent tantôt arrachés. » Une rixe s'en suivit dans laquelle le chanoine Werly, originaire de Fribourg, fut blessé. Les Fribourgeois demandèrent des explications et accusèrent les Genevois de favoriser les idées nouvelles. Le Conseil répondit en dégageant sa responsabilité et le 30 juin, le Deux Cents, après avoir ordonné encore une fois qu'on paierait les dîmes comme de coutume, promulguait un édit des plus intéressants auquel les historiens ont fait un sort malheureux. Jean-Antoine Gautier<sup>1</sup> en parle en le dénaturant, l'éditeur de Froment<sup>2</sup> le reproduit d'après la traduction du manuscrit de Flournois, qui omet deux mots importants et donne à la dernière phrase un sens défectueux, Amédée Roget<sup>3</sup> répète le même texte en supprimant le dernier membre de phrase, enfin M. Ch. Borgeaud<sup>4</sup>, qui d'ailleurs donne en note le texte latin intégral, reproduit Roget en rétablissant les mots omis par Flournois, mais sans restituer la phrase finale. Voici ce texte: « Touchant celui qui prêche l'Evangile<sup>5</sup>, ordonné que, pour le présent, le maître des écoles cesse de lire l'Evangile, et qu'on prie M. le vicaire qu'il ordonne que par toutes les paroisses et par tous les couvents, on prêche l'Evangile *et l'Epitre du jour*<sup>6</sup>, selon la vérité, sans y mêler aucunes fables ni autres inventions humaines, et que nous vivions de bon accord comme nos pères, *sans y mêler aucune invention*<sup>7</sup>. » La suppression des mots « *et l'Epitre du jour* » fausse incontestablement le sens de l'arrêté. Proclamer la nécessité de prêcher l'Evangile selon la vérité sans y mêler aucunes fables ni autres inventions humaines, c'est parler comme Luther; prêcher l'Evangile et l'Epitre du jour selon la vérité... nous situe au contraire dans la ligne de Lefèvre d'Etaples; il y a là plus

<sup>1</sup> *Histoire de Genève*, t. II, p. 350.

<sup>2</sup> *Actes et gestes merveilleux de la cité de Genève*, publiés par G. Revilliod, p. III-IV des Extraits des registres.

<sup>3</sup> *Les Suisses et Genève*, t. II, p. 21.

<sup>4</sup> *La conquête religieuse de Genève*, p. 4. (Extr. de *Guillaume Farel*. Neuchâtel, 1930.)

<sup>5</sup> Il s'agit du régent Claude Bigottier.

<sup>6</sup> Mots omis par Flournois et Roget.

<sup>7</sup> Mots omis par Roget et Borgeaud.

qu'une nuance. Cette interprétation se trouve confirmée par la dernière phrase de l'arrêté, qu'il faut traduire en suivant exactement l'ordre des mots latins: *vivamus ut patres* « que nous vivions comme nos pères ont vécu », *unanimes* « partageant tous les mêmes sentiments », c'est-à-dire, puisqu'il s'agit de religion, « dans la même foi », *nullis inventionibus adjectis* « sans pratiquer d'innovations ». Par ces derniers mots le Conseil condamne ces « nouvelletés » qui inquiètaient les Fribourgeois.

Ainsi, après avoir, comme on l'a entrevu, — mais on pourrait multiplier les exemples — réclamé la réforme morale du clergé, les Genevois proclament, en 1532, la nécessité d'une réforme du culte, ou plus exactement de la prédication, dans un sens plus évangélique, mais sans rupture avec l'Eglise. C'est à cette formule que paraît aboutir la bourgeoisie cultivée qui a lu les écrits de Luther et, depuis une dizaine d'années, adopte peu à peu les manières de voir du réformateur, sans concevoir, toutefois, qu'on puisse se séparer de Rome.

\* \* \*

Les idées de Luther n'ont pas pénétré à Genève uniquement par le livre, et ce n'est pas seulement sur les hommes responsables des affaires de la république qu'elles ont exercé leur influence. A côté des réformistes modérés et prudents qui nous paraissent avoir prédominé dans les Conseils en 1532 et dont Jean Balard est un représentant, il y a eu un parti luthérien plus populaire, plus radical, plus turbulent, dont le chef, l'un des principaux chefs en tout cas, celui que les documents conservés font le mieux connaître, est Baudichon de la Maisonneuve.

Outre les sources ordinaires, registres publics, chroniques et mémoires, où nous puisions la connaissance de l'époque, nous disposons, pour Baudichon, du procès en hérésie<sup>1</sup> qui lui fut intenté à Lyon, en 1534. On y voit qu'àgé de quarante-six ans lors de l'interrogatoire, il devait être né en 1488. Il avait donc vingt-cinq ans lorsque, comme le rapporte Galiffe<sup>2</sup>, il « composa,

<sup>1</sup> Publié par J.-G. Baum. Genève, 1873.

<sup>2</sup> Notices général., t. II, p. 387.

en 1513, avec Jeannette, veuve de Meynod Sautier, pour le meurtre de son fils Claude, après avoir obtenu sa grâce du duc de Savoie, sous réserve de cet accommodement... » Car Baudichon était un violent. Il est du nombre des Genevois qui, le 7 janvier 1519, sont reçus bourgeois de Fribourg; il acquit également, nous ne savons quand ni en quelles circonstances, la bourgeoisie de Berne, qui devait lui sauver la vie en 1534. Un des témoins à charge du procès de Lyon dépose « avoir plusieurs fois ouï dire à un nommé le Grand Claude, marchand de Genève, soi disant beau-frère dudit Baudichon, qu'il voudrait qu'icelui Baudichon fut mort dix ans a, et qu'il était cause du mal de Genève...<sup>1</sup> » Un autre témoin, Louis Jofrillet, dit « qu'il y avait dix ans que ledit Baudichon avait gagné être brûlé...<sup>2</sup> » Le Grand Claude, soit Claude Bonnaz, devait être bien renseigné; il était, en effet, le beau-frère de Baudichon qui avait épousé sa sœur Henriette, fille d'Aimé Bonnaz. Le fait d'ailleurs est confirmé par une lettre que l'évêque Pierre de la Baume adresse de Chambéry, le 13 juillet 1534, à MM. les Officiaux de la primace et ordinaire de l'archevêché de Lyon: « Messieurs je suis informé qu'avez en vos prisons un mien sujet nommé Baudichon de la Maison-Neuve, détenu pour la secte et hérésie luthérienne de laquelle déjà autrefois se sentant entaché m'en demanda merci et pardon, promettant jamais n'y retourner, ains en faire pénitence. Sur quoi, *cum nemini gremium Ecclesia claudat*, je fus content lui pardonner, en le comminant *in casum recidivationis* d'être brûlé...<sup>3</sup> »

Ainsi Baudichon était un luthérien notoire, exposé à des poursuites pour hérésie et risquait le bûcher en 1524. Disons en 1524 ou 1525, car lorsque les témoins parlent de dix ans, ils n'expriment pas nécessairement une date précise; cela peut signifier une dizaine d'années, neuf ou dix ans. Pierre de la Baume a passé à Genève environ six semaines à la fin de 1524 et de nouveau une dizaine de jours en mars 1525. Est-ce en l'un de ces séjours qu'il faut placer l'affaire dont il s'agit ?

<sup>1</sup> P. 134-135.

<sup>2</sup> P. 70.

<sup>3</sup> P. 160.

Il est possible aussi que les poursuites aient été exercées par les officiers de l'évêque et que cette première affaire Baudichon soit venue quelques mois plus tard et se rattache au mouvement général de répression de l'hérésie déclenché en 1525. M. Victor van Berchem dit dans ses *Notes sur les progrès du mouvement réformé à Genève, 1531-1532*<sup>1</sup>: « Nous ignorons à quelles mesures d'exécution a donné lieu le bref du 3 sept. 1525 adressé au duc de Savoie et par lequel le pape Clément VII charge les évêques de Genève, Lausanne et plusieurs autres au delà des monts, de poursuivre sommairement et de punir les hérétiques luthériens, à la requête du duc, dans tous les lieux commis à son autorité, même s'ils ne lui sont pas entièrement sujets. » L'information ouverte contre Baudichon par l'évêque de Genève, une dizaine d'années avant le procès de Lyon, pourrait bien être la conséquence de ce bref du pape.

Rien ne permet de suspecter la sincérité des convictions de Baudichon; cependant s'il ne manquait pas de courage dans l'action, il n'avait pas l'étoffe d'un martyr et, dans le procès de 1534, nous le voyons faire sans scrupule les déclarations les plus contraires à la vérité. Il devait, pour se tirer d'un mauvais pas, promettre tout ce qu'on voudrait, bien décidé à ne rien tenir. S'il fit pénitence, ce ne dût pas être longtemps. Avec l'année 1525 finit, en effet, l'oppression qui a fait tomber la tête de Berthelier et celle de Lévrier. Dès le début de 1526 le parti de l'indépendance prend le pouvoir et l'alliance est conclue avec Fribourg et Berne.

Bonivard nous dit que les partisans de la liberté ne devinrent pas les maîtres sans que quelque licence s'en suivît. Baudichon n'était pas de tempérament à rester en arrière et ne devait pas se gêner de reprendre ostensiblement l'attitude religieuse que la menace du bûcher lui avait fait renier peu auparavant. En effet, un troisième témoin du procès de Lyon « Jehan Du Mas, pelletier ... dépose ... qu'il demeura en la ville de Genève l'espace d'un an continual, qui fut il y a environ huit ans (ce qui nous reporte en 1526) en la maison et au service de

<sup>1</sup> Communication présentée à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, séance du 2 mars 1933. Voir : *B. H. G.*, t. V, p. 325.

Jehan Lullin, aussi pelletier, en laquelle maison, dudit temps, logeaient et avaient accoutumé loger certains Allemands de Nuremberg, appelés les Toquer. Et depuis ledit temps a eu bonne connaissance d'un marchand de Genève, nommé Baudichon, pource que, durant l'année dessusdite, ledit Baudichon venait souventes fois en ladite maison dudit Lullin, fréquentant, buvant et mangeant avec lesdits Allemands... Dit plus, que durant ledit temps qu'il a demeuré audit Genève, il a plusieurs fois vu et été présent en ladite maison de Jehan Lullin que ledit Baudichon en dînant et souplant avec lesdits Allemands mangèrent de la chair au temps de carême et es autres jours et temps prohibés. Et disait ledit Baudichon qu'il le pouvait faire et que Dieu n'avait point commandé le carême. Disait aussi que c'était folie soi confesser aux prêtres, pour ce qu'ils ne nous pouvaient absoudre. Et que c'était un abus d'aller ouir la messe. Semblablement que de toutes religions (c'est-à-dire tous ordres religieux) mendiants et autres, c'était une folie; et qu'on les devait tous envoyer au labourage de la terre et que, quand il mourrait, il ne voulait avoir aucuns prêtres à son sepvelement, ni les cloches être sonnées, et qu'il se ferait sepvelir là où bon lui semblerait, et plusieurs autres propos mauvais contre la foi catholique, desquels n'est présentement recors ledit déposant, lequel dit que dudit temps n'était encore aucune mention des luthériens audit Genève, au moins comme rien et seulement commençaient à pulluler...<sup>1»</sup>

Il y a dans cette déposition plusieurs choses à retenir. Il ne s'agit plus ici, comme précédemment, d'un désir de réforme ecclésiastique que satisferait une meilleure discipline du clergé et une prédication un peu plus évangélique. Baudichon est franchement luthérien. Il ne veut plus rien savoir de la hiérarchie catholique, ni des ordres religieux. Il rejette la messe, la confession, le dernier sacrement et toutes les cérémonies de l'Eglise. Il manifeste ses convictions en mangeant ostensiblement de la chair en carême et les autres jours de jeûne, dans une auberge, avec des luthériens allemands.

Que l'esprit de la Réforme dût nécessairement pénétrer à

<sup>1</sup> P. 138-140.

Genève par les échanges commerciaux et par les relations personnelles des Genevois à l'étranger et des marchands allemands dans la ville, cela est si naturel qu'on pourrait l'affirmer sans en posséder la preuve. Mais il n'en est pas moins intéressant de surprendre, à la suite des inquisiteurs lyonnais, les conversations hérétiques qui se tenaient dans la salle à boire de l'Ours. Ces Allemands appelés Toquer sont des membres de la grande famille Tucher, dont le chef, Anton Tucher, mort en 1524, a présidé, en qualité de gouverneur de la ville, à l'introduction de la Réforme à Nuremberg. Un dernier point à retenir dans la déposition de Jean Dumas, c'est que les luthériens étaient encore très peu nombreux et que l'hérésie commençait seulement à « pulluler » c'est-à-dire, dans le sens ancien du mot, à se propager. Cela ne signifie pas nécessairement qu'il n'y en eût aucun auparavant, mais il est vraisemblable que le changement de gouvernement a dès l'abord favorisé la propagation et l'expression des idées nouvelles. Elles ne devaient pas d'ailleurs se répandre rapidement. Il est vrai qu'Aymon de Lullin, gouverneur du Pays de Vaud, « nous apprend qu'à Genève, d'où il écrit à son prince en 1526, un grand nombre de familles de la bourgeoisie sont infectées de cette abominable doctrine <sup>1</sup> ». Mais « l'an d'après, un disciple de Zwingli, le Bernois Thomas de Hoffen, écrit, également de Genève, à son maître qu'il ne réussit pas à augmenter le nombre des confesseurs de Jésus-Christ ». Ces deux affirmations, dont l'une parle d'un mouvement étendu et l'autre fait allusion à un groupe qui paraît encore restreint, ne sont pas nécessairement contradictoires, si la première comprend, comme il est permis de le penser, tous les hommes réclamant une réforme du clergé et une prédication plus conforme à l'Evangile, parmi lesquels nous avons rangé le bon catholique Balard, et si le second a en vue les luthériens déclarés, parmi lesquels Baudichon se montre le plus remuant.

En janvier 1528, ceux-ci célébrèrent la nouvelle de l'introduction de la Réforme à Berne par une manifestation anti-cléricale, à la suite de laquelle le Conseil dut intervenir et décida

<sup>1</sup> Ch. BORGEAUD, *op. cit.*, p. 2.

« que des remontrances soient faites aux Baudichon et aux autres à cause de la moquerie faite contre les prêtres ».

En février, nouvelle délibération sur les mesures à prendre contre ceux qui mangent de la chair en carême et les autres jours prohibés. Cette préoccupation restera à l'ordre du jour pendant plusieurs années et si le nombre toujours croissant de ceux qui refusent, sur ce point, d'observer les prescriptions de l'Eglise, devait être considéré comme l'indice des progrès de la Réforme, nous serions arrivés à une phase importante. De fait c'est bien le cas, mais plus peut-être par un affaiblissement de l'autorité ecclésiastique que par un progrès positif de la doctrine évangélique.

\* \* \*

Le tome XI des *Registres du Conseil de Genève* et les notes des éditeurs apportent pour les années 1528 à 1531 des lumières nouvelles. On y voit Farel apparaître une première fois et le Conseil se préoccuper décidément de la question religieuse. C'est le début d'un nouveau chapitre dans lequel nous ne voulons pas entrer. Il suffira de rappeler que lorsque, en septembre 1532, Farel et Saunier passèrent à Genève pour y déclencher l'offensive décisive, ouvrant ainsi l'histoire proprement dite de la Réforme dans cette ville, ils n'y trouvèrent qu'un groupe restreint d'évangéliques. « Car y en avait déjà, dit Froment<sup>1</sup>, qui avaient quelque peu de sentement à l'Evangile, mais encore bien froids, charnels et du monde, n'entendant presque rien, sinon à manger de la chair et dire mal des prêtres, désirant toutefois d'être mieux enseignés... lesquels étaient: Ami Perrin, Claude Pâte, Claude Bernard, Jean Chautemps, Dominique d'Arloz, Claude Savoye, Ami Pourralis, Robert et Pierre Vandelly, frères, Claude Rozet, Jean Golle, Etienne Dade, Jean Sonet<sup>2</sup>, Baudichon, Claude de Genève, avec certains autres petits compagnons. » Une lettre de Farel, du 18 novembre, permet d'ajouter à cette liste

<sup>1</sup> *Actes et gestes*, p. 3-4.

<sup>2</sup> Soit Jean Sourd.

quelques noms, et cela fait en tout vingt-deux. C'est sur ce petit groupe que Farel allait s'appuyer pour faire la conquête religieuse de Genève.

En guise de conclusion reportons-nous encore une fois à l'arrêté du 30 juin. Après en avoir donné la teneur, M. Borgeaud<sup>1</sup> continue: « Si l'arrêté... est formulé de telle sorte que chacun y trouve son compte, c'est, à n'en pas douter, que deux des syndics de 1532, Claude Savoie et Ami Porral, ainsi que le secrétaire du Conseil Robert Vandel et son adjoint Claude Roset, font partie de la communauté réformée... » Ce jugement ne peut guère être maintenu si notre interprétation de la décision du Conseil est exacte. Claude Savoie, Ami Porral, Robert Vandel et Claude Roset appartiennent, on vient de le voir, à un groupe qu'on peut, pour employer l'expression du temps, qualifier de luthérien; ils représentent un parti extrême, partiellement composé d'hommes turbulents. C'est grâce à eux, à n'en pas douter, qu'un régent qui lit l'Evangile se trouve à la tête de l'Ecole, c'est eux qui vont s'efforcer de faire prêcher Farel, eux qui préconisent les « nouvelletés ». L'arrêté qui ferme la bouche au régent, qui leur interdit toute prédication et qui les condamne, en condamnant les innovations, ne devait guère satisfaire les évangéliques. C'est, au contraire, nettement contre eux qu'en réalité il était pris, et quelle satisfaction dérisoire « qu'on prie M. le vicaire qu'il ordonne qu'on prêche l'Evangile du jour selon la vérité ! » L'arrêté du 30 juin n'est pas un compromis, mais bien plutôt l'expression de l'opinion moyenne. Il formule la solution que les Genevois les plus sages pensent avoir trouvée au problème religieux: réforme de la prédication par un retour à l'Evangile, mais sans rupture avec le passé, « que nous vivions, disent-ils, comme nos pères ». Solution qui pouvait paraître raisonnable, qui devait être, dans le monde, souhaitée par un grand nombre et qui fut celle de quelques esprits supérieurs. Ce qui la rend ici originale, c'est que les circonstances locales lui permettent de s'exprimer dans la résolution d'un corps politique en voie de devenir souverain. Elle est l'aboutissement d'un travail de plusieurs années, longtemps

<sup>1</sup> *Op. cit.*, p. 4.

méconnu par les historiens. Il est faux, en effet, de dire, que les Genevois ne sont venus à la Réforme que par calcul et pour des raisons politiques. En réalité nombre d'entre eux ont apprécié assez tôt les idées nouvelles et ils ont compté quelques luthériens convaincus. Dépourvus de guides spirituels, ils ont néanmoins conçu un programme qui n'aurait pas déplu à Lefèvre d'Etaples ou à Erasme et, sous la conduite d'un Briçonnet, les choses auraient pu suivre un autre cours. Mais leur évêque était Pierre de la Baume et Farel est venu, porteur d'un levain puissant. Les années 1533, 1534 et 1535 ont vu, au milieu des émeutes, le petit groupe animé par Baudichon, Michel Sept et quelques autres, renverser la majorité de 1532. Mais pour bien comprendre l'histoire de cette révolution, il faudra, pensons-nous, tenir compte de cette opinion moyenne, conservatrice et modérée, dont on devine l'existence à côté des évangéliques décidés qu'on a jusqu'ici pris seuls en considération.

---